

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION ESPACE BELLEDONNE

Parc de la Mairie
38190 LES ADRETS

A l'assemblée générale de l'association Espace Belledonne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Espace Belledonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 5 juillet 2022

Le commissaire aux comptes

SR AUDIT



Loïc BROUSSE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	501		501	501
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	534	534		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	21 373	17 874	3 500	3 250	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	22 408	18 408	4 001	3 751
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés				148	
Autres créances	336 363		336 363	387 431	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	166 507		166 507	127 061	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 000		1 000	
	TOTAL (II)	503 870		503 870	514 640
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	526 278	18 408	507 871	518 392

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	6 630	6 630
	Report à nouveau	(51 924)	(47 340)
	Résultat de l'exercice	83 468	(4 584)
	Total des fonds propres	38 174	(45 294)
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	38 174	(45 294)
Provisions	Provisions pour risques	50 000	120 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	50 000	120 000
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	260 000	300 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 028	50 871
	Dettes fiscales et sociales	42 728	34 814
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 550	53 350	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	9 390	4 652	
	Total des dettes	419 697	443 686
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	507 871	518 392
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	83 467,86	(4 583,57)
	(1) Dont à moins d'un an	419 697	443 686
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	574	6 428
	Prestations de services	63 755	65 579
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	421 688	323 093
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	31	2
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	77 249	
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	563 298	395 102
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	152 333	135 101
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 813	1 770
	Rémunération du personnel	238 084	179 833
	Charges sociales	76 564	56 040
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	1 623	1 261
	Dotations aux provisions		20 000
	Autres charges	5	36
		Total des charges d'exploitation	471 421
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	91 878	1 060
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	120	62
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	120	62
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	91 998	1 123
Produits financiers	Produits exceptionnels	7 903	28 547
	Charges exceptionnelles	16 433	34 253
		4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(8 530)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	571 321	423 711
	TOTAL DES CHARGES	487 854	428 295
	EXCEDENT ou DEFICIT	83 468	(4 584)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 035					1 035
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 035					1 035
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 501		1 872			21 373
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 501		1 872			21 373
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	20 536		1 872			22 408

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Sur l'exercice 2021, l'association a connu aussi des difficultés de trésorerie liées à des différés d'encaissements de subvention. Afin de faire face à ses échéances d'exploitation, l'association a toujours recours à une avance de trésorerie de 260.000 €, versée par la Communauté de Commune du Grésivaudan.

Par ailleurs, pour face face à l'incertitude lié au recouvrement de subventions, la provision pour risques a été ajustée à 50 0000 €.

L'épidémie de Covid - 19 , étant toujours d'actualité, les incertitudes persistent , notamment sur la durée de la crise, l'association n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Evénements postérieurs à la clôture

La poursuite de L'épidémie de Covid - 19 ne permet pas d'avoir une vision normale sur l'année 2022.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2018-06.

L'association a pour objet social de fédérer les acteurs publics (collectivités locales) et privés (organismes socioéconomiques) du territoire de montagne de la chaîne de Belledonne. Le projet porté par l'association est au service d'un développement économique et territorial respectueux des patrimoines et ressources.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 3 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Produits à recevoir

Le poste produits à recevoir s'élève à 335 635 € au 31/12/2021 et se décompose de la manière suivante :

- produits à recevoir d'actions réalisées en 2016 : 15 299 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2017 : 28 720 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2019 : 47 533 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2020 : 49 047 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2021 : 182 132 €
- produits à recevoir Dotations 2021 : 1 786 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- adhésions des membres à recevoir : 10 723 €
- indemnités cpam : 395 €

Ces montants à recevoir de 2016, 2017, et 2019 correspondent principalement à des subventions de la Région et de l'Union Européenne (programme Leader) gérées par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour ces subventions, les avis d'attribution sont en possession de l'Association. Le décalage de règlement est lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des subventions qui était piloté et versé auparavant par l'Europe pour le précédent programme Leader.

La provision pour risque a été ajustée pour un montant total de 50 000 euros pour l'année 2021, il reste un montant de 30 000 euros concernant la subvention Leader pour l'année 2019 et 20 000 euros pour la subvention Leader Région pour l'année 2020.

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	534			534
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	534			534
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	16 251	1 623		17 874
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 251	1 623		17 874
TOTAL	16 785	1 623		18 408

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	35	35	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	693	693	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	335 635	335 635	
Charges constatées d'avance	1 000	1 000		
TOTAL DES CREANCES		337 363	337 363	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	260 000	260 000		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	55 028	55 028		
	Personnel et comptes rattachés	3 985	3 985		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 559	34 559		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 185	4 185		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	52 550	52 550			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	9 390	9 390			
TOTAL DES DETTES		419 697	419 697		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		40 000			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

		31/12/2021
Total des Charges à payer		63 266
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55 028
<i>Fournisseur f.n.p.</i>	55 028	
Dettes fiscales et sociales		8 238
<i>Personnel charges a payer</i>	3 985	
<i>Organismes cap/cp</i>	1 736	
<i>Etat autre c.a.p.</i>	1 611	
<i>Taxe sur les salaires</i>	906	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 000	1 000
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 000

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		335 635
Autres créances		335 635
<i>Divers produits a recevoi</i>	335 635	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		9 390	9 390
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			9 390

--

Annexe libre

Etat exprimé en euros

PRODUITS A RECEVOIR

ADHESIONS COMMUNES 2020 : total 1 223.97 euros

- Hurtieres : 124.50 euros
- La Croix de la Rochette 264.75 euros
- Le verneil : 75 euros
- Montgilbert : 91.50 euros
- Rotherens : 278.25 euros
- Colomban des villard : 27.72 euros
- Villard Leger : 362.25 euros

ADHESIONS COMMUNES 2021 : total 6 298.65 euros

- Allevard 3 157.50 euros
- Le burget en Huile 114.75 euros
- Chamrousse 320.25 euros
- Detrier 323.25 euros
- Huetières 13050 euros
- La Chapelle du Bard 433.50 euros
- La Croix de la rochette 279.75 euros
- Le pontet 95.25 euros
- Le verneil 77.25 euros
- Montgilbert : 93 euros
- Rotherens : 277.50 euros
- Saint Alban les villards 18.54 euros
- Saint Alban d'Hurtières 274.50 euros
- Colomban des villard : 24.48 euros
- Saint Georges d'Hurtières 256.50 euros
- Vaujany 61.38 euros
- Villard Leger : 360.75 euros

ADHESIONS STRUCTURES 2020 : total 600 euros

- ONCFS : 100 euros
- OT sud 100 euros
- Chambre des metiers 100 euros
- Savoie Mont Blanc 100 euros
- Les gens d'en Haut 100 euros
- Les gardiens du refuge 100 euros

ADHESIONS STRUCTURES 2021 : total 800 euros

- Association gardiens refuge isere : 100 euros
- Association desgens d'en haut : 100 euros

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Bien vivre en Val Gelon 100 euros
- Chambre agriculture Savoie Mt Blanc : 100 euros
- Chambre des Metiers : 100 euros
- ONCFS : 100 euros
- OT Chamrousse : 100 euros
- Scenes Obliques : 100 euros

COTISATIONS VEILLEES 2020 : 800 euros

- La Pierre: 100 euros
- Bourget en Huile : 400 euros

COTISATIONS VEILLEES 2021: 1 000 euros

- Laval: 400 euros
- Lancey : 400 euros
- St Mury 200 euros

Annexe libre

Etat exprimé en euros

TOTAL SUBVENTIONS A RECEVOIR 322 732.05 euros

DREAL	FEDER	LEADER	REGION	CONSEIL GENERAL 73	CONSEIL CC GENERAL OISANS 38	FNDAT	
Subventions année 2016		15 299.20					
Subventions année 2017		25 719.76	3 000.00				
Subventions année 2019		30 065.15	5 493.27				
	11 975.07						
Subventions année 2020		39 213.21	9 833.90				
Subvention année 2021		93 947.06	53 760.43	22 325.00		10 000.00	2
100.00							
TOTAL		204 244.38	72 087.60	22 325.00		10 000.00	2
100.00	11 975.07						

TOTAL DOTATIONS SUR FONDS PROPRES A RECEVOIR 1 785.71 euros

Dotations année 2021				500.00	1 285.71		
TOTAL				500.00	1 285.71		